

Les têtes blondes devront bûcher une demi-journée supplémentaire

Paru le Vendredi 26 Mars 2010 – RACHAD ARMANIOS – *Le Courrier*

LE COURRIER
L'ESSENTIEL, AUTREMENT

PRIMAIRE - La commission chargée de proposer un nouvel horaire privilégie un ajout le mercredi matin. Grand chambardement en vue.

L'horaire scolaire en élémentaire et primaire se dirige vers un ajout, en 2011, de quatre périodes (de 45 minutes) le mercredi matin, soit un horaire de 4,5 jours avec le maintien d'une pause de deux heures à midi. La solution, privilégiée par Charles Beer, chef du Département de l'instruction publique (DIP), est aussi proposée par la commission HarmoS et horaire scolaire (CHHS) après neuf mois de travaux. Cet horaire doit permettre l'adaptation au Plan d'études romand (PER) découlant de l'harmonisation scolaire. Il a été ouvert hier à une consultation auprès d'une centaine d'acteurs institutionnels. L'association de parents d'élèves GAPP enverra le questionnaire à 28 000 familles. La commission comprend des représentants du DIP, des parents, des enseignants, des communes et des prestataires d'activités extrascolaires. Aucune de ces instances n'a officiellement pris position, mais un consensus a été trouvé au nom de l'intérêt général.

Des sondages ont montré que parents comme enseignants refusent tout changement, en particulier le sacrifice du mercredi libre. Frédéric Wittwer, le «Monsieur HarmoS» du DIP et président de la commission, a insisté sur la «nécessité» d'allonger l'horaire, une décision politique du Conseil d'Etat. Genève est le seul canton où le mercredi matin est sans école, a souligné M. Wittwer. En temps d'enseignement, il se place avant-dernier en Romandie. Cette situation lui est défavorable, a-t-il conclu, dans la mesure où les études démontrent une corrélation entre le temps d'enseignement et les résultats scolaires – ce que met en doute le syndicat enseignant SPG.

Il s'agit surtout de s'adapter à HarmoS. L'anglais sera introduit dès la 5e et l'enseignement des sciences, de l'allemand et du français sera renforcé. Les enseignants ne travailleront pas plus, mais seront plus nombreux.

Sur l'ensemble de la scolarité obligatoire, les élèves étudieront 1133 périodes supplémentaires, l'équivalent d'une année scolaire! En enfantine, on passera de 20 à 23 périodes hebdomadaires, en 1e primaire de 20 à 27, en 2e de 28 à 32, puis de 29 à 32 jusqu'en 6e.

Scénarios écartés

Deux autres scénarios ont été écartés. Les «journées allongées», sur quatre jours sauf le mercredi, prévoyaient une pause de midi plus courte et une fin de journée plus tardive (17h). Mais cela ne respecte pas le rythme d'apprentissage de l'élève.

Avec l'«horaire continu» sur cinq jours, l'école se termine à 14h30, mais il faudrait garantir des activités facultatives jusqu'à 18h. Un «trou» trop difficile (et cher) à combler, d'autant plus que le projet d'accueil continu, qui doit bientôt être adopté, obligera à garantir l'offre parascolaire. Ce scénario, lui aussi, malmène le rythme de l'élève. Et impossible de réduire la pause de midi avec les infrastructures actuelles des restaurants scolaires. Pour le GAPP, la proposition retenue est «la moins mauvaise». Notamment parce qu'elle n'a pas d'incidence financière sur les familles. Le GAPP proposait que le changement n'intervienne qu'à partir de la 3e, mais le DIP veut «répartir» les efforts dès l'enfantine.

La République sera mise sens dessus dessous. «On s'adaptera», se résigne l'Association genevoise des sports. Mais les clubs comptent sur les communes pour les aider en termes de locaux et d'aménagement horaire. Les écoles de musique privilégiaient l'horaire continu. Le mercredi matin devra être compensé, insistent-elles.

Pour «caser» les activités extrascolaires, le système devra être assoupli, par exemple en permettant de les placer à midi, insiste la présidente du GAPP Sandra Capeder. Et de reconnaître que «l'agenda de nos enfant commence à ressembler à celui d'un ministre. Nombre de familles veulent comprendre pourquoi on augmente l'horaire et être sûres que les moyens seront donnés, surtout pour les élèves en difficulté.»

Les communes sont satisfaites mais conscientes des moyens financiers et organisationnels à débloquer. La SPG, réticente, veut des garanties sur les conditions cadres de la réorganisation pour permettre un enseignement de qualité.

Le changement fera l'objet d'un projet de loi, attaquant en référendum. Reste à savoir ce que ferait le DIP si la consultation n'allait pas dans son sens.